

EXAMEN BLANC CIRCULATION

Date :

CONTENU DE L'ÉPREUVE : durée 60 minutes (45 minutes effective dont 10 minutes de conduite autonome).

Le candidat doit notamment :

- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Le parcours comporte globalement un tiers de circulation en agglomération et deux tiers hors agglomération.

La phase de conduite autonome consiste à demander au candidat de suivre un itinéraire balisé par des panneaux visibles.

Candidat :

Formateur :

Résultat de l'examen blanc :

Favorable Insuffisant

Examen non mené à son terme

Commentaires :

.....

.....

.....

LA GRILLE D'ÉVALUATION TYPE EXAMEN repose sur l'analyse des compétences

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque					
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome			
Connaître et maîtriser son véhicule											
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord	X				X						
Connaître et utiliser les commandes											
Appréhender la route											
Prendre l'information											
Adapter son allure aux circonstances											
Appliquer la réglementation											
Partager la route avec les autres usagers											
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0			
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5			
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1			
					Sous-totaux						
Courtoisie						+1					
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						+1					
Total général											

Pour être reçu à l'épreuve en circulation, le candidat doit obtenir un minimum de dix-sept points et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

COMMENT SE PASSE LA NOTATION ?

Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers.

Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète.

Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variable.

Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile. Le niveau 3 ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.